

**Attestation de consultation et Consentement
en vue d'un examen des caractéristiques génétiques d'une personne**

(en référence au décret n° 2008-321 du 4 avril 2008 - arrêté du 27 mai 2013)

• 1 copie à envoyer au laboratoire avec le prélèvement

• 1 copie à conserver dans le dossier médical

ATTESTATION DE CONSULTATION

SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN :

Je soussigné Docteur
en Médecine certifie avoir informé le (la) patient(e) sous-
nommé(e) sur les caractéristiques de la maladie recherchée, les
moyens de la détecter, les possibilités de prévention et de
traitement, et avoir recueilli le consentement du (de la)
patient(e) dans les conditions des articles n° R.1131-4, n° R.1131-
5 et n° R 1131-20 du code de la santé publique.

Fait à, le.....

CONSENTEMENT

Conformément aux articles n° R.1131-4, n° R.1131-5 et R 1131-20 du code de la santé publique.

IDENTIFICATION

NOM :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Age :

Adresse :

**IDENTITÉ DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
SI MINEUR**

NOM :

Prénom :

Je soussigné(e), susnommé(e), reconnais avoir reçu(e) par le Dr les informations sur les examens
des caractéristiques génétiques suivants :

Inscrire clairement l'analyse demandée et/ou le nom de la pathologie

qui seront réalisés afin d'évaluer ma susceptibilité génétique à une maladie ou à un traitement médicamenteux.

Pour cela, je consens :

- ☐ au prélèvement qui sera effectué chez moi
☐ au prélèvement qui sera effectué chez mon enfant mineur ou une personne majeure sous tutelle

Je suis informé(e) que les résultats de l'examen des caractéristiques génétiques me seront transmis par le Docteur susnommé
dans le cadre d'une consultation individuelle. Dans certains cas, les résultats pourraient être importants pour d'autres personnes
de ma famille.

- ☐ J'autorise le médecin prescripteur à communiquer mes résultats au(x) médecin(s) prenant en charge un (des) membres de
ma famille si cela peut avoir des implications directes pour lui (eux).

Fait à, le.....

Signature du patient adulte ou du représentant
légal de l'enfant mineur ou du tuteur légal de
l'adulte sous tutelle

